

**AVIS PUBLIC**



**ORDONNANCE 1607-O.28**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 5 mai 2020 l'ordonnance 1607-O.28, visant à :

- autoriser les spectacles ambulatoires d'animation d'une durée de 15 à 20 minutes, organisés par l'arrondissement d'Anjou, incluant la diffusion de la musique par haut-parleurs ou autrement, conformément aux conditions indiquées dans les demandes d'autorisation relatives aux événements en question, une fois par semaine pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2020, différentes performances seront présentées devant différents lieux à chaque fois.

et ce, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 41.1).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 6 mai 2020.

Ninon Meunier  
Secrétaire d'arrondissement substitut